

Covid-19 : nouvelles mesures à compter de jeudi 9 décembre

Un conseil de défense sanitaire s'est réuni ce lundi 6 décembre tranchant sur de nouvelles mesures pour lutter contre la reprise épidémique.

De nouvelles mesures et un nouveau calendrier ont été annoncés par Jean Castex à l'issue du Conseil de défense sanitaire. Ce 6 décembre 2021, le Premier Ministre a en effet précisé à la presse les prochaines échéances à retenir.



À compter du jeudi 9 décembre, les écoles élémentaires passent au protocole de niveau 3. En plus de porter le masque en intérieur, les enfants et leurs enseignants devront le porter en extérieur lors de la récréation. Les activités physiques en extérieur seront privilégiées, sinon elles devront être de faible intensité pour être compatibles avec le port du masque. De plus, à compter du 13 décembre, le brassage des enfants sera encore limité davantage à la cantine et la désinfection encore plus fréquente.

À compter du vendredi 10 décembre, les gérants des discothèques devront fermer pour 4 semaines. Le gouvernement leur a assuré un accompagnement financier.

À compter du mercredi 15 décembre, les enfants à risque pourront recevoir un vaccin s'ils ont 5 ans et plus. Sont donc

ciblés les enfants porteurs de maladies cardiaques, de malformation cardiaques, de maladies pulmonaires graves ou encore de formes graves d'asthme.

À compter du lundi 20 décembre 2021, les autorités sanitaires pourraient ouvrir la vaccination élargie à l'ensemble des enfants de 5 à 11 ans